

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 15 mars 2021, tenue à huis clos, par vidéoconférence, suivant les décrets et arrêtés ministériels en vigueur, en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruiter)
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière,
Mme Josée Tassé, CPA, CGA, OMA

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

110-03-2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

111-03-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lucille Robert

Appuyé de Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars

2021

5. AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Direction générale

6.2 Finances et trésorerie

6.2.1 Aide financière - Han logement

6.3 Greffe et affaires juridiques

7. RÉGLEMENTATION

7.1 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1896 intitulé Règlement autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige

8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

8.1 Modification à la résolution numéro 553-12-2020 intitulée: "Autorisation de signature - Protocole d'entente - Développement résidentiel visant l'ouverture d'une rue et le prolongement de la rue d'Ontario - Phase 1 - Gestion Terrart Inc.

8.2 Modification à la résolution numéro 594-12-2020 intitulée: "Autorisation de signature - Protocole d'entente - Développement résidentiel visant l'ouverture d'une rue et le prolongement de la rue d'Ontario - Phase 2 - Gestion Terrart Inc.

8.3 Autorisation de signature d'un protocole d'entente - Développement résidentiel visant le prolongement de la rue Paul-Hébert - Phase 5 - Horizon Devcow Inc.

8.4 Approbation modèle architectural / Suivi Dérogation mineure 2021-021 / 100 rue du Bordeaux

9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

9.1 Approbation du compte-rendu du Comité de la sécurité publique tenue le 22 février 2021

9.2 Autorisation de dépenses - achat de divers équipements pour le Service des infrastructures et immobilisations en mode gré à gré

9.3 Autorisation de signature - Mandat confié à Experts-Conseils - Caractérisation environnementale phase 1

9.4 Autorisation de signature pour la modification du protocole d'entente – Développement domiciliaire du Quartier Papineau Phase 2 – Ouverture d'une rue et prolongement de la rue Ontario – 9346-2265 Québec Inc.

9.5 Autorisation de signature d'un bail commercial pour la relocalisation temporaire des bureaux du garage municipal

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Autorisation de signature et contribution financière - organisme Musée Bruck

10.2 Aide financière - Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund

10.3 Aide financière - Association de parents de personnes handicapées de Brome-Missisquoi (APPHBM)

10.4 Aide financière - Le Fonds d'Excellence Massey-Vanier (Davignon) Inc.

10.5 Aide financière - Jardin communautaire écologique de Cowansville

10.6 Aide financière - École Jean-Jacques-Bertrand

10.7 Aide financière - Espace Vivant / Living Room

10.8 Aide financière - Oasis santé mentale Granby et région

11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1 Création d'un poste col blanc - Conseiller en urbanisme - Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

12.2 Octroi d'un poste col blanc - Conseiller en urbanisme - Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. DÉPOT DE DOCUMENTS

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, la séance est tenue à huis clos, mais diffusée en direct via la plateforme Facebook. Les citoyens sont donc invités à poser leurs questions par l'entremise des réseaux sociaux, pendant la diffusion de la séance, les réponses seront transmises dans les 24 heures suivant la tenue de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

112-03-2021

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

113-03-2021

Aide financière - Han logement

Considérant que le groupe Han Logement désire construire deux immeubles de quatre logements pour des personnes à mobilité réduite sur le territoire de la Ville de Cowansville;

Considérant que les logements font l'objet de subvention et permettent aux usagers à mobilité réduite d'avoir accès à des logements adaptés à leur situation et situés à proximité des services essentiels;

Considérant qu'une demande de financement auprès d'entreprise de la région en collaboration avec Han Logement et l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi a été entreprise au cours des

derniers mois;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accorder à l'organisme Han Logement une aide financière au montant de 5 000 \$ afin de soutenir l'organisme dans la construction de logements pour les personnes à mobilité réduite sur le territoire de la Ville de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

Greffes et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

114-03-2021

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1896 intitulé Règlement autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige

Je, Monsieur le conseiller Philippe Mercier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1896 intitulé « Règlement autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige »*.

Ce règlement a pour objet d'établir les critères afin d'autoriser que le surveillant puisse circuler à bord d'un véhicule lors de certaines opérations de déneigement avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg des chemins publics, situés dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins.

Je dépose le projet de règlement numéro 1896 intitulé « *Règlement autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige* ».

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

115-03-2021

Modification à la résolution numéro 553-12-2020 intitulée: "Autorisation de signature - Protocole d'entente - Développement résidentiel visant l'ouverture d'une rue et le prolongement de la rue d'Ontario - Phase 1 - Gestion Terrart Inc.

Considérant qu'une erreur cléricale s'est glissée au libellé de la résolution numéro 553-12-2020 adoptée le 7 décembre 2020;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

De modifier la résolution numéro 553-12-2020 afin de remplacer, à tous les endroits de la résolution, le libellé suivant:

« Gestion Terrart Inc. »

Par le libellé ci-dessous:

« 9346-2265 Québec Inc. »

Adoptée à l'unanimité

116-03-2021

Modification à la résolution numéro 594-12-2020 intitulée: "Autorisation de signature - Protocole d'entente - Développement résidentiel visant l'ouverture d'une rue et le prolongement de la rue d'Ontario - Phase 2 - Gestion Terrart Inc.

Considérant qu'une erreur cléricale s'est glissée au libellé de la résolution numéro 594-12-2020 adoptée le 21 décembre 2020;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

De modifier la résolution numéro 594-12-2020 afin de remplacer, à tous les endroits de la résolution, le libellé suivant:

« Gestion Terrart Inc. »

Par le libellé ci-dessous:

« 9346-2265 Québec Inc. »

Adoptée à l'unanimité

117-03-2021

Autorisation de signature d'un protocole d'entente - Développement résidentiel visant le prolongement de la rue Paul-Hébert - Phase 5 - Horizon Devcow Inc.

Considérant que dans le cadre du développement domiciliaire du secteur des routes 139 et 202, un protocole d'entente doit être signé pour le prolongement de la rue Paul-Hébert et ses infrastructures, afin de décrire les travaux à être réalisés, le financement de ce projet, ainsi que les engagements du promoteur et de la Ville;

Considérant que le projet comporte à échéance la création de 46 unités d'habitation de type résidentiel unifamilial;

Considérant qu'il doit y avoir une entente pour le partage des coûts entre le promoteur et la Ville;

Considérant que le projet est situé dans une zone prioritaire de développement identifiée au plan d'urbanisme de la Ville;

Considérant l'accord de principe donné par le conseil sous la résolution numéro 592-12-2020;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Cowansville et Horizon Devcow Inc. pour les travaux d'infrastructures et de prolongement de la rue Paul-Hébert, sur le lot 4 831 531 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Mississquoi, lequel est soumis au soutien de la présente résolution.

Que l'emplacement des travaux est plus amplement montré aux plans et devis préparés par la firme St-Georges, plans datés du 25 novembre 2020, sous le dossier portant le numéro de projet 18316;

Que la participation financière de la Ville de Cowansville liée aux travaux d'infrastructures et de voirie, et ce, tel que prévu au règlement 1749 concernant les ouvertures de rues et les projets d'infrastructure de services municipaux est la suivante :

1. En vertu du règlement numéro 1749, une subvention de 69 \$ plus taxes par mètre linéaire d'étendue de front constructible à l'égard des constructions résidentielles érigées sur tout terrain visé au protocole d'entente, pour un montant approximatif de 64 688,19 \$. Que les deniers requis aux fins de ce présent paragraphe soient puisés à même le surplus accumulé réservé aux paiements des participations financières intervenus avec les promoteurs.

2. La couche d'usure de pavage de type ESG-10 40 mm;

Adoptée à l'unanimité

118-03-2021

Approbation modèle architectural / Suivi Dérogation mineure 2021-021 / 100 rue du Bordeaux

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 février 2021;

Considérant l'autorisation de la dérogation mineure 2021-021 émise sous le numéro 085-03-2021;

Considérant la condition d'approbation des plans et de l'architecture de la résidence par le comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal;

Considérant les plans et documents portant le titre « Suivi Dérogation mineure 2021-021 / 100 rue du Bordeaux », datés du 4 février 2021 et du 4 mars 2021, et soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver le modèle architectural relative à la propriété sise au 100 rue du Bordeaux, lot 4 067 320 du cadastre du Québec, de manière à répondre à la condition apparaissant à la dérogation mineure autorisée sous la résolution numéro 085-03-2021.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

119-03-2021

Approbation du compte-rendu du Comité de la sécurité publique tenue le 22 février 2021

Considérant le compte-rendu du Comité de la sécurité publique tenue le 22 février 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver le compte-rendu du Comité de la sécurité publique tenue le 22 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

120-03-2021

Autorisation de dépenses - achat de divers équipements pour le Service des infrastructures et immobilisations en mode gré à gré

Considérant que les dépenses ont été prévues au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2021-2022-2023 adoptée le 21 décembre 2020;

Considérant que l'achat de ces équipements répond aux besoins du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville* et en vertu de l'article 8.1 dudit règlement;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant les demandes du Service des infrastructures et des immobilisations déposées afin d'autoriser l'octroi des contrats en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser l'acquisition des items énumérés ci-dessous en utilisant le mode de passation gré à gré :

- Benne basculante en acier inoxydable à Lanau Industries pour un montant de 31 671.01 \$ taxes incluses;
- Épandeur à sel de déglacage à Lanau Industries pour un montant de 22 057.95 \$ taxes incluses;
- Chariot élévateur à Chariot Métropolitain pour un montant de 28 738.00\$.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense, soit 82 466.96 \$ à même le fonds de roulement qui sera remboursé sur 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

121-03-2021

Autorisation de signature - Mandat confié à Experts-Conseils - Caractérisation environnementale phase 1

Considérant que la compagnie Avizo Experts-Conseils s'est vu attribuer le mandat d'effectuer une évaluation environnementale des terrains du projet Riverland;

Considérant que l'objectif principal de l'évaluation consiste à identifier les éléments à risque de contamination potentielle ou réelle sur la propriété de l'étude;

Considérant que diverses parties sont impliquées dans le dossier telles que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Régie du bâtiment du Québec, etc.

Considérant que la compagnie Avizo Experts-Conseils désire obtenir l'autorisation écrite de la Ville à l'effet qu'elle peut recueillir des informations auprès des divers partenaires impliqués.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et des immobilisations ainsi que le chef de division des immobilisations à signer, pour et au nom de la Ville, le document intitulé « Autorisation du propriétaire » soumis au soutien des présentes ainsi que tous autres documents reliés au contrat de la caractérisation environnementale phase 1 octroyé à Avizo Experts-Conseils.

Adoptée à l'unanimité

122-03-2021

Autorisation de signature pour la modification du protocole d'entente – Développement domiciliaire du Quartier Papineau Phase 2 – Ouverture d'une rue et prolongement de la rue Ontario – 9346-2265 Québec Inc.

Considérant que la compagnie 9346-2265 Québec Inc. souhaite effectuer un projet de développement domiciliaire à l'ouest de la rue d'Ontario et au nord du boulevard Louis-Joseph-Papineau;

Considérant que le projet est dans une zone prioritaire de développement de la Ville de Cowansville;

Considérant que de nouvelles modifications non prévues au protocole signé entre la Ville de Cowansville et 9346-2265 Québec Inc. le 11 janvier 2021 doivent être apportées.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la ville, l'amendement au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Cowansville et 9346-2265 Québec Inc. pour les travaux d'infrastructures et de construction visant l'ouverture d'une rue et le prolongement de la rue d'Ontario. Que les travaux d'infrastructures et de voirie inclus dans cet amendement soient à l'entière participation financière de la Ville de Cowansville, au coût approximatif de 57 350.57 \$ plus les taxes applicables.

De puiser les derniers requis aux fins de ce présent paragraphe, à même le règlement 1867 et que le terme de remboursement de cet emprunt soit fixé à 15 ans.

Adoptée à l'unanimité

123-03-2021

Autorisation de signature d'un bail commercial pour la relocalisation temporaire des bureaux du garage municipal

Considérant le déménagement imminent du garage municipal et de la nécessité de relocaliser les employés du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant que la compagnie 9383-4869 Québec inc. représentée par M. Robin Choinière possède un immeuble situé au 147 rue Nord et que celui-ci possède des locaux correspondants aux besoins du service;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le bail commercial pour la relocalisation temporaire des bureaux du garage municipal dans l'immeuble situé au 147, rue Nord appartenant à la compagnie 9383-4869 Québec inc., pour une durée d'un an, avec option de renouvellement, le tout selon les conditions et modalités décrites au projet de bail déposé au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

124-03-2021

Autorisation de signature et contribution financière - organisme Musée Bruck

Considérant que la Ville de Cowansville a pour mandat de développer une offre de service diversifié et de qualité pour ces citoyens;

Considérant que la Ville de Cowansville favorise les initiatives qui permettent de renforcer et de dynamiser le pôle culturel régional;

Considérant que la Ville de Cowansville désire consolider, harmoniser et développer l'offre culturelle locale ;

Considérant que la Ville de Cowansville a évalué les activités mises en œuvre par le comité du Musée Bruck et s'en trouve satisfaite;

Considérant que la Ville de Cowansville veut soutenir les artistes locaux de la relève et le rayonnement des artistes d'ici et des environs;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière annuelle au montant de 73 000 \$ à l'organisme Musée Bruck pour l'année 2021, répartie pour différents projets à être réalisés au courant de l'année soit :

- Contribution au montant de 58 500 \$ pour développer l'offre d'exposition et de projets en arts visuels pour la Ville de Cowansville;
- Contribution au montant de 14 500 \$ pour la réalisation du projet Filon textile de l'entente de développement culturel 2021 intervenu avec le ministère de la Culture et de Communications.

D'autoriser la mairesse et la greffière a signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Musée Bruck. Que le paiement de la contribution financière soit versé en 2 versements, tel que le prévoit le protocole d'entente à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

125-03-2021

Aide financière - Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund

Considérant que Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund encourage la poursuite des études postsecondaires;

Considérant la demande d'aide financière déposée par Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accorder à Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund une aide financière de 500 \$ afin de remettre deux (2) bourses d'études de 250 \$ chacune à deux étudiants résidents de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

126-03-2021

Aide financière - Association de parents de personnes handicapées de Brome-Missisquoi (APPHBM)

Considérant que l'Association de parents de personnes handicapées de Brome-Missisquoi (APPHBM) est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le camp de jour de l'APPHBM dessert une clientèle âgée de 12 à 21 ans ayant des déficiences intellectuelles et/ou physiques, un service unique à Cowansville;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par l'APPHBM au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que la Ville soutient la démarche de l'APPHBM depuis 2015;

Considérant la recommandation du comité recommande au conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'accorder, à l'Association de parents de personnes handicapées de Brome-Missisquoi (APPHBM), une aide financière de 10 500 \$ pour leur camp de jour spécialisé pour les jeunes de 12 à 21 ans ayant des déficiences intellectuelles et/ou physiques pour l'été 2021.

Adoptée à l'unanimité

127-03-2021

Aide financière - Le Fonds d'Excellence Massey-Vanier (Davignon) Inc.

Considérant que le Fonds d'Excellence Massey-Vanier (Davignon) Inc. est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le Fonds d'Excellence Massey-Vanier (Davignon) Inc. encourage la poursuite des études postsecondaires;

Considérant la demande d'aide financière déposée par le Fonds d'Excellence Massey-Vanier (Davignon) Inc. au comité chargé de l'application de la Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'accorder, au Fonds d'Excellence Massey-Vanier (Davignon) Inc., une aide financière de 500 \$ afin de remettre deux (2) bourses d'études de 250 \$ chacune à deux étudiants résidents de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

128-03-2021

Aide financière - Jardin communautaire écologique de Cowansville

Considérant que les Jardins communautaires écologiques de Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance et partenaires;

Considérant que l'organisme promeut les saines habitudes de vie en facilitant l'accès à plusieurs citoyens à une bonne alimentation;

Considérant la demande déposée par l'organisme au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance et partenaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accorder, au Jardin communautaire écologique de Cowansville, une aide financière de 1000 \$ pour la saison 2021.

Adoptée à l'unanimité

129-03-2021

Aide financière - École Jean-Jacques-Bertrand

Considérant que l'école Jean-Jacques-Bertrand est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que l'école Jean-Jacques-Bertrand a pour mission de soutenir la réussite éducative et la poursuite des études post-secondaires;

Considérant la demande d'aide financière déposée par l'école Jean-Jacques-Bertrand au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'accorder une aide financière à l'école Jean-Jacques-Bertrand de 250 \$, sous forme de bourse d'études, pour un étudiant résidant à Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

130-03-2021

Aide financière - Espace Vivant / Living Room

Considérant que Espace Vivant / Living room est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que Espace Vivant / Living room a comme mission d'offrir des services volontaires et bilingues d'hébergement temporaire pour les jeunes de 12 à 17 ans vivant des difficultés personnelles, familiales, scolaires et/ou sociales;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par Espace Vivant / Living room au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le comité recommande au conseil municipal d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accorder, à Espace Vivant / Living room, une aide financière de 5 000 \$ pour 2021 .

Adoptée à l'unanimité

131-03-2021

Aide financière - Oasis santé mentale Granby et région

Considérant que Oasis santé mentale Granby et région est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que Oasis santé mentale Granby et région a pour mission d'aider les membres de l'entourage d'une personne ayant des troubles de santé mentale;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée par Oasis santé mentale Granby et région au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ à Oasis santé mentale Granby et région.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

132-03-2021

Création d'un poste col blanc - Conseiller en urbanisme - Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Considérant que la Ville de Cowansville revoit la structure du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la création d'un poste col blanc « Conseiller en urbanisme » afin de rencontrer les besoins du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, notamment au niveau de la

planification du territoire;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De créer le poste col blanc « Conseiller en urbanisme » et d'intégrer ce poste à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur, poste permanent classe 12, à raison de trente-cinq heures (35 h) par semaine.

Adoptée à l'unanimité

133-03-2021

Octroi d'un poste col blanc - Conseiller en urbanisme - Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Considérant la résolution numéro 132-03-2021 créant le poste de "Conseiller en urbanisme";

Considérant qu'il y a eu affichage de poste à l'interne du 15 au 25 janvier 2021 et qu'un employé col blanc a postulé;

Considérant que la candidature déposée rencontre les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Considérant la recommandation du directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De procéder à l'embauche de madame Manon Moreau à titre de conseillère en urbanisme à compter du 22 mars 2021, poste syndiqué col blanc de trente-cinq heures (35 h) par semaine, poste salarié permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de 30 jours, conformément à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur.

D'accorder à madame Manon Moreau le salaire rattaché à l'échelon 6 de la classe 12 conformément à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA).

De désigner madame Manon Moreau pour l'application des règlements municipaux, et ce, conformément à la résolution numéro 536-12-2019 intitulée "Désignation de fonctionnaires pour l'application des règlements municipaux de la Ville de Cowansville".

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

DÉPOT DE DOCUMENTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de questions n'a eu lieu considérant que la séance a été tenue sans audience publique et diffusée en direct via la plateforme Facebook. Les citoyens ont été invités en début de séance à poser leurs questions par l'entremise des réseaux sociaux, pendant la diffusion de la séance. Les réponses aux questions seront transmises dans les 24 heures suivant la tenue de la séance.

134-03-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 50.

Adoptée à l'unanimité.

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.